

29 sep 2021 -13:23

## COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement

Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus pourront recevoir une dose de vaccin « booster » ARNm.

La Conférence interministérielle (CIM) Santé publique a décidé aujourd'hui de préciser et organiser la vaccination « booster » pour toutes les personnes âgées de 65 et plus dans les prochains mois. Cette vaccination aura lieu au moins 4 mois après la deuxième dose d'un vaccin AstraZeneca ou la dose unique du vaccin Johnson & Johnson, et au moins 6 mois après la deuxième dose d'un vaccin Moderna ou Pfizer. La vaccination «booster» sera toujours effectuée avec un vaccin à ARNm.

Sur la base de l'avis du Conseil Supérieur de la Santé, la CIM a déjà décidé samedi dernier d'offrir un vaccin « booster » à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus. En raison d'une réponse immunitaire parfois moins bonne après quelques mois, les personnes âgées risquent en effet davantage de ne plus être protégées contre les formes sévères du COVID-19.

Ces derniers jours, la Task Force Vaccination du Commissariat Corona au Gouvernement a analysé en détail l'application de cette décision et a présenté ses conclusions et avis aux ministres.

Sur cette base, la CIM a pris les décisions suivantes :

1. Toutes les personnes âgées de 65 et plus se verront proposer un vaccin « booster » à ARNm. C'est pour ce type de vaccin que les études cliniques sur les effets « booster » sont les plus solides et les plus convaincantes.
2. Ce vaccin « booster » sera proposé au moins 4 mois après la deuxième injection du vaccin AstraZeneca ou l'injection unique du vaccin Johnson& Johnson, et au moins 6 mois après la deuxième injection du vaccin Pfizer ou Moderna. De cette façon, tout le monde est traité de la même manière, quel que soit l'intervalle précédent du vaccin qu'il a reçu. En pratique, la plupart des personnes de 65 ans et plus seront invitées pour leur piqûre « booster » avant la fin de l'année.
3. Les patients et les résidents âgés des résidences services, des centres de soins de jour, des services psycho gériatriques et des maisons de soins psychiatriques et se voient également proposer un vaccin « booster ».
4. Enfin, toutes les personnes (y compris celles de moins de 65 ans) atteintes du syndrome de Down sont ajoutées au groupe des personnes immunodéprimées à qui l'on propose déjà une troisième dose depuis le mois passé. En effet, des études montrent que leur réponse immunitaire est plus limitée et qu'ils devraient bénéficier donc d'une troisième dose.

Pour les autres personnes de moins de 65 ans, qui sont entièrement vaccinées, les études scientifiques actuelles montrent que leur protection contre l'hospitalisation et les maladies graves reste suffisamment haute jusqu'à présent. Pour eux, un booster n'est donc pas nécessaire pour le moment. Toutefois, les études en cours sont également suivies en continu par le Conseil Supérieur de la Santé, la Task Force Vaccination et la CIM.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Gouvernement wallon (présidente de la CIM)
- Wouter Beke - Gouvernement flamand
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

Pedro Facon, Commissaire Corona au Gouvernement,

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)